



Ville de **PINCOURT**

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la Ville de Pincourt, tenue au lieu ordinaire des séances dudit conseil, **mardi, le 10 juin 2008**, à 19 h 30, selon la loi et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Michel Kandyba

Madame et messieurs les conseillers Stéphane Boyer, Claude Comeau, André D'Aragon, Marie-Andrée G. Laliberté, Jim Miron et Michel Pratte

Sont aussi présents: M^{me} Nicole Drouin, greffière et M. Michel Perrier, directeur général

- 2008-06-197 SUJET: OUVERTURE DE LA SÉANCE DU MOIS DE JUIN 2008
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
 APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- À 19 h 38, d'ouvrir la séance régulière du mois de juin 2008.
- 2008-06-198 SUJET: DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2008
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
 APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance du 13 mai 2008, copies dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.
- 2008-06-199 SUJET: APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2008
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
 APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le procès-verbal de la séance du 13 mai 2008.
- 2008-06-200 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES
- Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 4.1 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est
- PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
 APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de mai 2008 conformément à l'article 6.2 du Règlement numéro 716 (liste numéro MP-2008-06).

2008-06-201 SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des transferts budgétaires qu'il a autorisés pour le mois de mai 2008 conformément au Règlement numéro 716.

2008-06-202 SUJET: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE
RÉALISATION ENTRE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE
DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE PINCOURT

Rescindée par
résolution #
2008-07-270

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal a retenu le projet présenté par la Ville de Pincourt dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu lors de la séance du Comité exécutif de la CMM le 29 mai 2008, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le maire, monsieur Michel Kandyba, et le directeur général, monsieur Michel Perrier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la convention de réalisation officialisant l'entente conclue entre la Communauté métropolitaine de Montréal et la Ville de Pincourt dans le cadre du Troisième plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal bleu.

Que la Ville de Pincourt s'engage à assumer sa partie des dépenses en conformité avec la demande d'aide financière et la convention qui l'officialisera.

2008-06-203 SUJET: DEMANDE DE CONCILIATION RELATIVE À L'APPLICATION
DE L'ENTENTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE-PERROT

Considérant la résolution numéro 2008-04-114, adoptée par la Ville de Pincourt en séance régulière le 8 avril 2008;

Considérant que les municipalités membres de la Régie de l'Eau de l'Île-Perrot (R.E.I.P.) ne se sont prononcées d'aucune façon sur la demande de la Ville de Pincourt, dans le délai de 30 jours de l'envoi de la résolution ci-haut mentionnée;



Ville de **PINCOURT**

Considérant que la Ville de Pincourt a épuisé tous les moyens dont elle disposait afin que la R.E.I.P remplisse ses obligations en vertu de l'entente qui la gouverne;

Considérant que la Ville de Pincourt n'a d'autre choix que de recourir à l'article 468.53 de la *Loi sur les cités et villes* afin de demander l'intervention de la Ministre, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt s'adresse formellement à la Ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, afin de désigner un conciliateur dans le litige opposant les villes membres de la R.E.I.P et la Ville de Pincourt quant au financement des coûts de la conduite d'aqueduc intermunicipale du boulevard Pincourt, laquelle apparaît à l'entente à l'article 1.3.10;

Que copie de la présente résolution soit aussi transmise à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, à la R.E.I.P. et aux municipalités de Terrasse-Vaudreuil et de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

2008-06-204

SUJET: DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 716 – Règlement de délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de mai 2008 conformément à l'article 6.1 du Règlement numéro 716.

2008-06-205

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ –
INSTALLATION D'UNE POMPE À BOUE

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 8 474,08 \$ du surplus réservé pour financer l'installation d'une pompe à boue.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-414-91-531.

2008-06-206

SUJET: DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ACHAT
D'ARBRES



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'affectation d'un montant de 2 669,90 \$ du surplus réservé pour financer l'achat d'arbres.

Que cette dépense soit imputée au poste 02-752-00-627.

2008-06-207

SUJET : ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

Attendu que la Ville de Pincourt a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe déposée, selon ce qui y était prévu ;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par la ministre des Affaires municipales et des Régions qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;



Ville de **PINCOURT**

3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

Que la Ville de Pincourt informe le ministère des Affaires municipales et des Régions que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de Pincourt demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaire mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

2008-06-208

SUJET: APPEL D'OFFRES N^O FIN-2008-01 – SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE / AUTORISATION DE PROCÉDER

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Céline Bussièrès, directrice générale adjointe, à procéder à l'appel d'offres n^o FIN-2008-01 pour les services professionnels en évaluation foncière pour une période de six (6) ans débutant le 1^{er} janvier 2009 et se terminant le 31 décembre 2014.

2008-06-209

SUJET: APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES N^O FIN-2008-01 « SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE »

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres n^o FIN-2008-01 « Services professionnels en évaluation foncière », tels que déposés.

2008-06-210

SUJET: NOMINATION DU SECRÉTAIRE ET DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES N^O FIN-



Ville de **PINCOURT**

2008-01 « SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE »

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que madame Céline Bussièrès, directrice générale adjointe ou en son absence madame Nicole Drouin, greffière, soit nommée secrétaire du comité de sélection pour l'appel d'offres n° FIN-2008-01 « Services professionnels en évaluation foncière » et que monsieur Richard Dubois, directeur de l'aménagement du territoire, madame Nathalie Boisvert, assistante-trésorière et madame Danielle Carbonneau, adjointe-administrative soient nommés à titre de membres dudit comité.

2008-06-211 SUJET: DÉPÔT DU 1^{ER} RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2008

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt du 1^{er} rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2008.

2008-06-212 SUJET: FERMETURE DE LA MARGE DE CRÉDIT

Considérant que la marge de crédit de 5 000 000 \$ que nous détenons avec la Caisse populaire de l'Île Perrot n'est plus requise, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que demande soit faite à la Caisse populaire de l'Île Perrot de fermer la marge de crédit de 5 000 000 \$.

2008-06-213 SUJET: OCTROI D'UN CONTRAT D'ASSURANCE POUR « REMBOURSEMENT DES FRAIS JURIDIQUES » POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2008 AU 1^{ER} JUILLET 2009

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat d'assurance « remboursement des frais juridiques » pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} juillet 2009 à la firme BF Lorenzetti & associés pour un montant de 1 625 \$, taxes en sus.



Ville de **PINCOURT**

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires d'assurance des services de la Ville.

2008-06-214 SUJET: DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître le dépôt des comptes rendus ci-après énumérés des commissions du conseil municipal:

Commission administrative :

- 28 avril 2008

Commission de développement et de services aux citoyens :

- 5 mai 2008

Commission de sécurité publique : (aucun)

Commission technique:

- 21 avril 2008

Comité consultatif d'urbanisme : (aucun)

2008-06-215 SUJET: AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2008-02-073 – RÉGLEMENT NUMÉRO 781

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'amender la résolution numéro 2008-02-073 en remplaçant, dans le titre, les mots « Adoption du projet de règlement » par « Adoption du règlement ».

2008-06-216 SUJET: ADOPTION DU RÉGLEMENT NUMÉRO 794 – RÉGLEMENT DE PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES POUR LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Les membres du conseil municipal déclarant avoir lu le règlement numéro 794, d'adopter le Règlement numéro 794 - Règlement de programme de crédit de taxes pour le secteur industriel de la ville de Pincourt.



Ville de **PINCOURT**

2008-06-217

SUJET: ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-1 – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LES MARGES ET LES DIMENSIONS DE TERRAIN APPLICABLES À UNE HABITATION MULTIFAMILIALE DANS LA ZONE H1-10

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le premier projet de règlement numéro 780-1 - règlement modifiant le règlement de zonage tel qu'amendé concernant les marges et les dimensions de terrain applicables à une habitation multifamiliale dans la zone H1-10.

2008-06-218

SUJET: COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DE LA M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES – FERMETURE DE DOSSIERS – JUIN 2008

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la Cour municipale régionale de la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges à fermer les dossiers ci-après énumérés :

N° 90-02160-3	Constat n° P2160
N° 92-04868-3	Constat n° P4868
N° 92-05445-3	Constat n° P5445
N° 95-04292-3	Constat n° P4292
N° 90-02245-3	Constat n° P2245
N° 96-02634-3	Constat n° P5874
N° 97-00680-0	Constat n° P7017
N° 96-03058-3	Constat n° P6140
N° 99-01514-0	Constat n° P10650

2008-06-219

SUJET: MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES (CHLORURE DE SODIUM)

Attendu que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'Union des municipalités du Québec une entente ayant pour but l'achat de matériel;

Attendu que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de chlorure de sodium;

Attendu que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium dans les quantités nécessaires pour ses activités, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Pincourt confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un contrat d'achat regroupé du chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville de Pincourt.

Que la Ville de Pincourt confie ce mandat à l'Union des municipalités pour les cinq (5) prochaines années, du 1^{er} mai 2008 au 30 avril 2013.

Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Pincourt s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Pincourt s'engage à fournir à l'UMQ les quantités de chlorure de sodium dont elle aura besoin annuellement en remplissant la fiche d'information et le cahier des charges que lui transmettra l'UMQ en retournant ces documents à la date fixée chaque année.

Que pour se retirer du programme d'achat regroupé de chlorure de sodium, la Ville de Pincourt devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet 30 jours avant le dépôt de l'appel d'offres annuel.

Que la Ville de Pincourt reconnaît que l'Union des municipalités du Québec recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à des municipalités participantes; ledit taux est fixé annuellement et est inscrit dans le cahier des charges lors de l'appel d'offres.

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

2008-06-220

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE GRANULAT CONCASSÉ POUR L'ANNÉE 2008 – APPEL D'OFFRES ENT-08-06

Suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions par le chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement de granulats concassés pour l'année 2008, à la firme « Les Carrières régionales inc. » selon les disponibilités budgétaires, le tout selon les taux unitaires, avec ou sans livraison, stipulés dans la soumission.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-413-00-621 et 02-752-00-621.

2008-06-221 SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE BÉTON BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2008 – APPEL D'OFFRES ENT-08-07

Suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions par le chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'approvisionnement sans livraison de béton bitumineux pour l'année 2008, à la « Compagnie Meloche inc. » selon les disponibilités budgétaires, le tout selon les taux unitaires stipulés dans la soumission.

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-625.

2008-06-222 SUJET: DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT – ACHAT D'UN CAMION CITERNE ARROSEUR DE RUES – APPEL D'OFFRES ENT-08-04
Amendée par
résolution n°
2009-04-114

Suite à l'ouverture et à l'analyse des soumissions par le chef de Division entretien, il est

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'achat d'un camion citerne arroseur de rues, au plus bas soumissionnaire conforme soit « Camions A & R Dubois », pour un montant de 86 349,83 \$, taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et soit imputée au poste comptable 22-300-40-895.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 17 269,97 \$ à compter de l'exercice financier 2009.

2008-06-223 SUJET: PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (BAMQ)

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir un service de prêt entre bibliothèques (PEB) reposant sur la mise en réseau des catalogues des bibliothèques participantes, il est



Ville de **PINCOURT**

PROPOSÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Sylvie De Repentigny à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente entre la bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BAMQ) pour l'utilisation d'un système de gestion de prêt entre bibliothèques.

2008-06-224

SUJET: JOURNÉE DES POMPIERS – 9 AOÛT 2008

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconnaître la Journée des pompiers du 9 août 2008 comme activité spéciale à la Ville de Pincourt.

D'autoriser une parade de camions d'incendie et de véhicules d'urgence dans les rues de Pincourt le samedi 9 août 2008, selon le plan déposé par l'Association des pompiers volontaires de Pincourt.

D'autoriser la présence de jeux, d'animaux et de véhicules motorisés au parc Bellevue pour le montage, la réalisation et le démontage de l'événement.

D'autoriser le lancement de pièces pyrotechniques et la vente de rafraîchissements et de produits alimentaires.

D'autoriser la fin des activités au parc Bellevue au plus tard à minuit le samedi 9 août 2008.

De transmettre une requête à la Sûreté du Québec afin d'assurer la sécurité lors de l'événement.

2008-06-225

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC ROUSSEAU – APPEL D'OFFRES N^o LSC-2008-01

Considérant l'approbation du projet spécial n^o LSC-2008-01 pour l'achat et l'utilisation de jeux au Parc Rousseau et suite à l'analyse des soumissions par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour l'achat et l'installation de jeux au Parc Rousseau, appel d'offres LSC-2008-01, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final, soit Tech-Sport Équipement Récréatif inc. pour un montant de 44 670,79 \$, toutes taxes incluses.



Ville de **PINCOURT**

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds parcs et terrains de jeux soit imputée au poste comptable 22-700-40-049.

2008-06-226

SUJET: OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE DE SURVEILLANCE EN SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE PATROUILLE DE SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2008

À la suite de l'ouverture des soumissions et de l'analyse faite par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat pour la fourniture d'un service de surveillance en sécurité publique et de patrouille de sécurité communautaire sur le territoire de la ville de Pincourt pour l'année 2008 avec possibilité de renouvellement pour l'année 2009, à l'Agence de Sécurité Sécur-Action inc. pour les montants annuels suivants :

Année 2008	21 810.60 \$, toutes taxes incluses
Année 2009	56,44 \$, au tarif horaire

Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-230-01-410.

2008-06-227

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 793 – RÈGLEMENT CONCERNANT L'USAGE DE L'EAU DE L'AQUEDUC

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer les personnes mentionnées ci-dessous, pour appliquer le règlement numéro 793 « Règlement concernant l'usage de l'eau de l'aqueduc » :

M. Michel Bernier, directeur des services d'urgence et de sécurité incendie
M. Yanick Bernier, directeur adjoint, services d'urgence et de sécurité incendie
M. Stéphane Séguin, chef de la division prévention
M. Philippe Noubani, agent de prévention incendie
M. Martin André, agent de prévention incendie
M. Carol Thibodeau, agent de prévention incendie
M. Richard Dubois, directeur de l'aménagement du territoire
Mme Denyse Rozon, inspectrice-technicienne
M. Mario Ramos, inspecteur-technicien
Les représentants de la firme mandatée « Agence de Sécurité Sécur-Action inc. ».



Ville de **PINCOURT**

2008-06-228

SUJET: DÉSIGNATION DES OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DE DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 349, 704, 752, 753, 754, 755, 756, 670, 670-1, 772

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter, à titre d'officiers responsables, les représentants de la firme mandatée « Agence de Sécurité Sécur-Action inc. » pour l'application des articles ci-après énumérés des règlements suivants :

Règlement numéro 349	Article 9
Règlement numéro 704	Articles 3.21, 3.22, 3.33j
Règlement numéro 752	Articles 3, 5, 7
Règlement numéro 753	Articles 5, 10
Règlement numéro 754	Article 24
Règlement numéro 755	Article 17
Règlement numéro 756	Articles 16, 18
Règlement numéro 670	Article 2.1.1
Règlement numéro 670-1	Article 1
Règlement numéro 772	Articles 2.6, 2.17

2008-06-229

SUJET: APPROBATION DES PROJETS N^{OS} F74682 ASSOCIÉ AU F74684 ET F74682 – BELL CANADA

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'entériner l'approbation des projets suivants soumis par Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la ville de Pincourt :

- a) Projet n^o F74682 associé au F74684 en date du 13 mai 2008;
- b) Projet n^o F74682 en date du 20 mai 2008.

2008-06-230

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^O T9723-2, MINUTE 38600 – LOTS 4 196 217 ET 4 196 218 (77, 42^E AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. André D'Aragon, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o T9723-2, minute 38600, en date du 9 mai 2008, soit les lots projetés 4 196 217 et 4 196 218 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.



Ville de **PINCOURT**

2008-06-231

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^O T9723-3, MINUTE 38643 – LOT 4 203 841 (75, 42^E AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o T9723-3, minute 38643, en date du 9 mai 2008, soit le lot projeté 4 203 841 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Roger Trudeau, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

2008-06-232

SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N^O A7359-1, MINUTE 15493 – LOTS 4 205 920 ET 4 205 921 (44^E AVENUE)

PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'entériner l'approbation, tel que présenté, du plan de subdivision n^o A7359-1, minute 15493, en date du 15 mai 2008, soit les lots projetés 4 205 920 et 4 205 921 au cadastre officiel du Québec, préparé par monsieur Clément Arsenault, arpenteur géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p. directeur, Service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4.c du règlement de lotissement n^o 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.



Ville de **PINCOURT**

- 2008-06-233 **SUJET: APPROBATION DU PLAN NUMÉRO SD-08-0234 – GAZ MÉTRO**
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le plan n° SD-08-0234 préparé par Gaz Métro concernant le prolongement du réseau sur la rue des Frênes.
- 2008-06-234 **SUJET: APPROBATION DU P.I.I.A. – MODÈLE DE MAISON – PROJET « SOMMET BOISÉ »**
- PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver le P.I.I.A. pour le modèle de maison « Le Ceres I » des Habitations Raymond et Associés Inc. pour la future construction au 719 rue de la Colline et que ce modèle soit ajouté aux autres modèles déjà approuvés pour le projet « Sommet Boisé ».
- 2008-06-235 **SUJET: AUTORISATION À FILMS VISION 4 INC. – TOURNAGE CINÉMATOGRAPHIQUE SUR LA 44^E AVENUE**
- PROPOSÉ PAR M. Stéphane Boyer, conseiller
APPUYÉ PAR M. Claude Comeau, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- D'approuver, en vertu de l'article 3.1 du règlement numéro 718, l'utilisation d'une partie du territoire située à l'extrémité nord de la 44^e Avenue et du parc d'Ambrosio pour le tournage d'une production cinématographique par la firme Films Vision 4 Inc.
- L'autorisation est donnée aux conditions suivantes :
- Que la firme Films Vision 4 Inc. se tienne entièrement responsable de restaurer, si nécessaire, les lieux à la satisfaction de la Ville de Pincourt et le cas échéant, du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
 - Que les frais exigibles par le règlement soient acquittés
 - Qu'il y ait mention de la collaboration de la Ville de Pincourt au générique du film
- 2008-06-236 **SUJET: APPROBATION DU PLAN DE SUBDIVISION N° 915 189, MINUTE 13 345 – LOTS 4 210 992 À 4 210 998**
- PROPOSÉ PAR M. Jim Miron, conseiller
APPUYÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



Ville de **PINCOURT**

Suite au rapport préparé par le Service de l'aménagement du territoire, d'approuver, tel que présenté, le plan de subdivision n° 915 189, minute 13 345, en date du 22 mai 2008, soit les lots projetés 4 210 992 à 4 210 998 au cadastre officiel du Québec, préparé par Monsieur Louis Boudreault, arpenteur-géomètre, et dûment approuvé par monsieur Richard Dubois, t.p., directeur, service de l'aménagement du territoire.

Que le paiement d'une somme égale à dix pour cent (10%) de la valeur du terrain, prévue à l'article 3.4.2.4. c du règlement de lotissement numéro 614, ne soit pas exigé, car l'opération cadastrale a pour fin d'identifier au plan de cadastre officiel un lot déjà subdivisé.

PÉRIODE DE QUESTIONS:

La période de questions a débuté à 20 h 10 et s'est terminée à 21 h 06.

2008-06-237

SUJET: LEVÉE DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2008

PROPOSÉ PAR M. Michel Pratte, conseiller
APPUYÉ PAR M^{me} Marie-Andrée G. Laliberté, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

À 21 h 07, de lever la séance du 10 juin 2008.

MICHEL KANDYBA, MAIRE

NICOLE DROUIN, GREFFIÈRE